

LUNERAY

## ***Au Conseil Municipal***

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept février à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy AUGER.

**Présents :** M. AUGER, M. DÉMOULINS, Mme MALETRAS, M. LARCHEVEQUE, Mme NEVEU, M. CAPRON, Mme SAISON, Mme LEBLED, Mme VAILLANT, Mme DUFOUR, M. LEMAITRE

**Absents excusés avec pouvoir :** M. LEFEBVRE (pouvoir à M. AUGER)  
M. GUEVILLE (pouvoir à M. LARCHEVEQUE)  
Mme DIOLOGENT (pouvoir à M. CAPRON)  
M. CORRUBLE (pouvoir à M. DÉMOULINS)  
Mme BEAUPERE (pouvoir à Mme LEBLED)

**Absents excusés sans pouvoir :** M. HOULLET, Mme ROQUIGNY, Mme MORIN

Mme DUFOUR est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 20 décembre 2021, préalablement adressé à chacun des conseillers, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Dans ses communications, M. le Maire fait part au conseil :

.des remerciements de plusieurs luneraysiens pour les colis de Noël distribués aux aînés de la commune le weekend des 17 et 18 décembre ;

.des vœux adressés à la Municipalité ;

.des remerciements de l'UNCAFN pour la subvention de fonctionnement 2021.


Le conseil municipal passe ensuite à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour de la réunion :

-le projet chorale de l'école élémentaire avec l'école de musique Claude Debussy est approuvé et sera financé par la Municipalité. Coût : 2 700 € pour 15 interventions.

-le local communal situé au 13B de la rue du Général de Gaulle, précédemment occupé par M. Carpentier Ostéopathe, sera mis à disposition de Mme Vandenheste qui tient le magasin Vivi et Cie sur la place de la mairie, à compter du 1<sup>er</sup> avril dans le cadre d'un bail commercial pour la vente de prêt à porter.

-deux décisions sont prises en matière budgétaire : le tableau fixant la durée d'amortissement des biens renouvelables est remis à jour, et une ouverture anticipée des crédits budgétaires pour la section d'investissement est opérée comme suit :

<b>Chapitre</b>		<b>Crédits ouverts au titre de l'article L. 1612-1 du CGCT</b>
20	Immobilisations incorporelles	58 665 €
204	Subventions d'équipement	84 080 €
21	Immobilisations corporelles	213 880 €
23	Immobilisations en cours	625 470 €
<b>TOTAL</b>		<b>982 095 €</b>



-sur demande des services préfectoraux, le conseil municipal confirme qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2022 la durée annuelle de travail du personnel communal est bien de 1 607 heures.

-M. le Maire est autorisé à recruter un agent de service polyvalent à compter du 21 février afin de pourvoir au remplacement d'un agent dont le contrat est terminé et qui ne souhaite pas rester. Un départ en disponibilité étant par ailleurs attendu au sein du service technique, un autre recrutement sera à opérer prochainement.

-un avis favorable est rendu par le conseil municipal sur la demande d'enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement de l'entreprise NEVEU FINANCES, qui a déposé une demande de permis de construire pour un nouvel entrepôt de stockage sur la zone d'activités.

-le contrat signé avec la société Mécanique Tréportaise pour l'entretien de la VMC et de la hotte de la cuisine de la salle d'activités sera renouvelé pour 3 ans, et étendu pour la même prestation dans la salle des Ecuyers. Coût annuel TTC : 840 €.

-l'effacement des réseaux électriques de la partie de la rue des Ecuyers comprise entre la rue des Trois Portes et la rue des Siamoisiers sera prévu au programme 2022 des travaux réalisés par le Syndicat Départemental d'Energie 76. Coût pour la commune : 39 829 €.

-la démolition et le désamiantage des anciens vestiaires, club house et buvette du stade de Luneray seront réalisés par l'entreprise BRAY CAUX Constructions (Longueville-sur-Scie) pour un coût HT de 54 000 €. Ces travaux devaient être confiés à l'entreprise GTS de Valmont mais la quantité d'amiante révélée par le rapport de repérage des matériaux amiantés s'est révélée plus importante que prévu, l'entreprise n'était alors pas en mesure de tenir le prix qu'elle avait avancé dans son devis. Une consultation a donc dû être relancée.

-M. le Maire est autorisé par le conseil à déposer des demandes de subvention pour le financement du projet d'aménagement du centre bourg dont le coût a été recalculé et est évalué aujourd'hui à 2 009 275 € HT.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h25.

